



Achat commun et droit de succession

Par **Alain79_old**, le **21/11/2007** à **13:28**

Bonjour,

Ma compagne (divorce prononcé), souhaite aujourd' hui acheter une maison a son nom pour l'instant.

Si dans qqes temps je souhaite lui racheter la moitié de ce bien, ses 2 enfants majeurs devront ils donner leur accord pour cette vente ?? .

Bien entendu l'acte de propriete sera reactualisé devant notaire.

Quels seront alors les droits de ses enfants sur ma part du bien. ?

Merçi de votre réponse

Nous ne sommes ni maries ni pacses